



**HAL**  
open science

# L'égalité filles-garçons au lycée des métiers de la mode

Karim Boutchich

► **To cite this version:**

| Karim Boutchich. L'égalité filles-garçons au lycée des métiers de la mode. 2025. hal-04924980

**HAL Id: hal-04924980**

**<https://hal.science/hal-04924980v1>**

Preprint submitted on 1 Feb 2025

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**Karim Boutchich**

Docteur en sciences de l'éducation

Chercheur au CERLIS/CNRS

Université Paris Sorbonne

## **L'égalité filles-garçons au lycée des métiers de la mode**

À l'heure où la mixité sociale se heurte à de fortes résistances<sup>1</sup>, où les inégalités scolaires se creusent<sup>2</sup>, se pose la question de l'égalité filles-garçons au lycée professionnel, établissement à la croisée des chemins, entre relégation et avant-garde<sup>3</sup> accueillant, dans la filière de la mode, un public majoritairement féminin<sup>4</sup>. L'objet de cet article est d'étudier la relation filles-garçons au prisme de l'(in)égalité de réussite scolaire, de poursuite d'études et d'accès à l'emploi.

## De la couture à l'éducation des filles

L'histoire de la production du vêtement montre que la couture est traditionnellement perçue comme une activité féminine. Dès son origine, le secteur de l'habillement est socialement clivé au détriment des femmes subissant une double peine, celle de la division sociale du travail et celle de la division sexuée du travail. À la production en série et aux tâches d'exécution que l'industrie du textile impose aux femmes<sup>5</sup>, se superpose, depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, une politique duale de formation à l'emploi, l'une destinée à former une petite couturière, l'autre à former un grand couturier<sup>6</sup>. À l'image du travail, la formation est divisée, les femmes et les hommes disposant, en entreprise, comme en formation, de statuts hiérarchisés, l'un en haut, l'une en bas, dans l'échelle sociale distinctive séparant la couturière du couturier, l'apprentie-couturière de l'apprenti-couturier. Cette division sexuée et sociale du travail et de la formation interroge, dès le début du XX<sup>e</sup> siècle, les pouvoirs publics qui, en appui à une politique de développement de l'enseignement professionnel sous statut scolaire, entendent faire de l'école un vecteur de réduction des inégalités. La création du certificat d'aptitude professionnelle (CAP) en 1919 ira dans ce sens. Planche de salut pour les ouvriers<sup>7</sup>, le CAP bénéficiera aux apprenties-couturières car il permet

---

<sup>1</sup> Jellab, A. (2024). La mixité sociale dans les établissements scolaires : une question socialement vive pour l'école et la société à venir. *Éducation et sociétés*.

<sup>2</sup> Dubet, F., Vallaud-Belkacem, N. (2024). *Le ghetto scolaire. Pour en finir avec le séparatisme*. Seuil.

<sup>3</sup> Verdier, É. (2016). L'enseignement professionnel à la française à la croisée des chemins. *ENS Éditions*.

<sup>4</sup> Divert, N. (2010). De la couturière au grand couturier. Du lycée professionnel aux écoles de stylisme. *Thèse de doctorat*.

<sup>5</sup> DARES (2015). Femmes et hommes sur le marché du travail.

<sup>6</sup> Divert, N. (2010). De la couturière au grand couturier. Du lycée professionnel aux écoles de stylisme. *Thèse de doctorat*.

<sup>7</sup> Noiriel, G. (1986). Les ouvriers dans la société française XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle. Paris. Éditions du Seuil.

l'accès des filles à l'enseignement général et technique dans le cadre de l'institution scolaire. La prise en charge de l'éducation technique des filles à l'école s'inscrit dans un processus de démocratisation scolaire<sup>8</sup> profitant aux catégories sociales les plus démunies. Pour les futures couturières, l'éducation technique et la formation en école ont un double intérêt : acquérir un savoir-faire indispensable pour intégrer le marché du travail et acquérir des connaissances ouvrant la voie à une poursuite d'études et à une émancipation intellectuelle. L'accès aux études et à l'enseignement général dans le cadre de la formation professionnelle à l'école contribuera à changer les représentations des métiers de la mode et du vêtement. Dans l'imaginaire collectif, il ne s'agit plus de recruter une « petite main » prête à l'emploi mais de permettre, à toutes et à tous, un enseignement conciliant savoirs et compétences<sup>9</sup>, culture générale et apprentissage d'un métier. La mise en école de la formation professionnelle a permis aux futures couturières de bénéficier d'un enseignement scolaire, visant à les extirper de la précarité et de l'assignation au travail à domicile en leur permettant d'accéder à la formation <sup>10</sup> et d'envisager une entrée dans la vie active et professionnelle.

### **L'accès des filles au diplôme de couturière**

Intégré dans l'éducation nationale, le CAP « couture » est préparé par les élèves de sexe féminin et de sexe masculin. Cette indifférenciation est permise par l'institution scolaire qui, indépendamment du genre, met en place un enseignement technique répondant aux besoins du patronat en matière de main-d'œuvre qualifiée et au contexte d'après-guerre nécessitant une reconstruction du pays et de son secteur industriel. Dans le souci d'allier éducation et économie, sont institués, en 1946, le Commissariat général au Plan et, en 1948, les Commissions nationales professionnelles consultatives (CNPC) avec pour objectif la création de diplômes nationaux. De cette évolution, qui profitera aussi bien aux garçons et aux filles se destinant aux métiers de la couture, naîtra un ensemble de diplômes comme les CAP

---

<sup>8</sup> Prost, A. (1986). *L'enseignement est-il démocratisé ?* Paris. PUF.

<sup>9</sup> Boutchich, K. (2016). Les professeurs de lycée professionnel entre savoirs et compétences. Colloque Doctoral International de l'éducation et de la formation. *CREN*. <https://hal.science/hal-04355919v1/document>

<sup>10</sup> Isambert-Jamati, V., Guilbert, M. (1958). Une étude de biographies professionnelles. Formation et carrière professionnelle de 1000 jeunes femmes de la région parisienne. *Population*.

« vêtement flou », « couture tailleur », « lingerie », « corseterie » ainsi que quelques spécialités relatives aux métiers de la mode comme la broderie, la chapellerie, la plumasserie et les fleurs artificielles. Marque de reconnaissance scolaire et professionnelle pour les filles, ces diplômes permettront d'améliorer la condition féminine longtemps dégradée sur le marché du travail. Cette amélioration est à l'initiative de l'éducation nationale qui s'attache à intellectualiser l'enseignement professionnel en facilitant l'accès de chacune et chacun au savoir. Ce processus d'intellectualisation de la formation professionnelle à l'école s'est accéléré avec la création, dans les années 1960, du brevet d'étude professionnelle (BEP), élargissant les possibilités d'orientation scolaire. D'un niveau supérieur au CAP dans la hiérarchisation des diplômes, le BEP des métiers de la mode et du vêtement valorise la mobilité ascendante des jeunes filles dans leur parcours scolaire qui peuvent prétendre à poursuivre leurs études jusqu'au baccalauréat professionnel (BAC PRO) créé en 1985, premier diplôme ouvrant la voie à l'enseignement technique et professionnel supérieur, au brevet de technicien supérieur (BTS) et au brevet des métiers d'arts (BMA), diplôme de niveau « bac » accessible aux titulaires d'un CAP, et/ou d'un BAC PRO des métiers de la mode et du vêtement. Ces évolutions structurelles sont l'émanation d'une volonté politique des pouvoirs publics d'élever le niveau de formation des jeunes, filles et garçons, répondant ainsi consubstantiellement aux exigences du marché du travail et aux aspirations des familles<sup>11</sup> en matière d'orientation scolaire et d'insertion dans le monde professionnel.

### **Poursuite d'études et réduction des inégalités de genre**

Le marché du travail offre une insertion professionnelle clivée. L'entrée dans la vie active pour les femmes est plus compliquée que pour les hommes. « Les jeunes hommes, traditionnellement favorisés par rapport à leurs consoeurs sur le marché du travail, bénéficient, lorsqu'ils sont issus d'une formation fortement féminisée, d'un avantage certain en termes d'insertion professionnelle<sup>12</sup> ». Cette distinction

---

<sup>11</sup> Bernard, P-Y, Troger, V. (2012). La réforme du baccalauréat professionnel en trois ans ou l'appropriation d'une politique éducative par les familles populaires ? *Éducation et Sociétés*.

<sup>12</sup> Épiphané, D., Couppié, T. (2016). « Les hommes dans les métiers de femmes. L'insertion à l'issue de formations très féminisées. Les inégalités hommes-femmes perdurent ». *CEREQ*.

homme/femme amène les acteurs de l'institution scolaire à réfléchir sur les moyens à mettre en œuvre pour réduire cette inégalité sexuée tout en cherchant à accroître le taux d'accessibilité des jeunes filles aspirant à s'intégrer, à l'issue de leur formation, dans le monde professionnel. À cette inégalité s'en ajoute une autre, celle qui concerne les élèves de lycée professionnel qui ne parviennent pas à obtenir leur diplôme. Ces non diplômés resteront en marge de l'emploi dans un contexte où la poursuite d'études facilite l'insertion professionnelle des jeunes<sup>13</sup>. Une enquête menée par le centre d'étude et de recherche sur les qualifications (CEREQ) sur le parcours de 213500 jeunes entrés dans un cursus de baccalauréat professionnel montre que « plus le décrochage est précoce et plus l'insertion est difficile »<sup>14</sup>. Le niveau BAC + 1 devient la norme dans laquelle le jeune peut espérer intégrer le marché du travail. Pour les élèves de CAP et de BAC PRO, l'enjeu est la poursuite d'études considéré comme une garantie contre le chômage et comme un facteur de réduction des inégalités de genre, les jeunes femmes les plus diplômées à la sortie du système éducatif ont plus de chance d'être en emploi après leurs études et ce grâce à leur niveau de formation et au capital scolaire acquis par le prolongement de leur scolarité<sup>15</sup>. Au regard de ce constat, la question qui se pose est de savoir comment faire accéder tous les élèves de lycée professionnel au niveau du BAC +1, ce qui renvoie plus précisément, dans le cadre du lycée des métiers de la mode, à réfléchir sur la manière dont on peut réduire les inégalités de réussite entre les filles et les garçons.

## **L'inégalité de réussite entre filles et garçons**

Une réflexion sur la réussite des élèves suppose d'interroger le rôle que peuvent jouer les acteurs du système éducatif dans la réduction des inégalités en matière de poursuite d'études et d'accès à l'emploi pour toutes et tous. Ayant vocation à former des techniciens et techniciennes, le lycée professionnel de la mode offre une formation en CAP, BAC PRO, brevet des métiers d'art (BMA) et brevet de technicien supérieur (BTS). Voué à transmettre des savoirs, savoir-faire et savoir-être, cet établissement

---

<sup>13</sup> CEREQ. (2017). Diplôme ou insertion professionnelle des jeunes.

<sup>14</sup> CEREQ. (2023). Itinéraire de jeunes en bac professionnel. Décrochage, bac+1 et études supérieures.

<sup>15</sup> CEREQ. (2023). Inégalités de genre en début de vie active, un bilan encourageant.

scolaire à vocation professionnelle détermine son offre de formation à partir des programmes et référentiels pensés et élaborés par le ministère de l'éducation nationale en concertation, dans le cadre des commissions paritaires consultatives (CPC), avec les représentants du patronat et de l'entreprise. À l'interface du monde éducatif et du monde de la production, l'enseignement professionnel est scindé en deux parties : l'enseignement général et l'enseignement technique. Cette organisation répond à la volonté de l'institution scolaire de mettre en correspondance la formation et l'emploi. Recrutés par l'éducation nationale, les enseignants sont également divisés en deux catégories : les professeurs d'enseignement général et les professeurs d'enseignement technique : ils sont fonctionnaires ou recrutés par voie de contractualisation. Ils disposent d'un niveau scolaire très variable : les enseignants recrutés sur concours disposent en général d'un BAC + 5 et les enseignants contractuels, souvent issus du monde de l'entreprise, peuvent être recrutés sans diplôme ou munis d'un CAP<sup>16</sup>. Autrement dit, l'enseignement au lycée professionnel est dual, dispensé par des enseignants formés à l'université et porteurs d'une culture institutionnelle, didactique et pédagogique et, d'autre part, par des enseignants à distance de la culture scolaire et de ses enjeux d'éducation. À ce sujet, une réflexion serait judicieuse à mener, en lien avec la prochaine réforme de la formation initiale des enseignants qui propose l'accessibilité au concours du professorat à BAC +3, niveau d'étude optimal pour harmoniser la formation des professeurs d'enseignement général et les professeurs d'enseignement technique, valorisant ainsi une culture commune d'éducation. La formation des enseignants semble être un enjeu central dans la mesure où l'institution scolaire promeut la « cohésion par la progression de chaque élève, par la lutte contre toutes formes d'assignation et par la maîtrise des savoirs fondamentaux »<sup>17</sup>. Ces objectifs de réussite et de réduction des inégalités à l'école nécessiteraient vraisemblablement une révision du mode de recrutement et de formation des enseignants invités à « élever le niveau des élèves »<sup>18</sup> et à promouvoir un enseignement inclusif destiné, au lycée professionnel, à la poursuite d'études, à la réussite scolaire et à l'accessibilité au marché du travail de toutes et de tous. L'objectif

---

<sup>16</sup> Boutchich, K. (2024). L'identité des professeurs de lycée professionnel en France dans l'espace éducatif européen. <https://hal.science/hal-04531540/document>

<sup>17</sup> Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports (2024). « Ne laisser aucun élève au bord du chemin ». *Circulaire de rentrée 2024*.

<sup>18</sup> Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports (2024). « Des moyens renforcés au service de la réussite des élèves ». *Rentrée scolaire 2025*.

de remise à niveau intellectuel des enseignants du lycée professionnel s'avère être indispensable pour envisager de réduire les inégalités de genre, notamment en ce qui concerne les CAP relatifs aux métiers de la mode » qui accueillent majoritairement des filles qui, pour espérer augmenter leurs chances d'accéder à l'emploi après leur formation, ne peuvent se contenter du CAP et doivent être, en ce sens, encouragées à poursuivre leurs études au niveau du BAC PRO ou du BMA, correspondant au niveau BAC +1 constituant un optimum pour l'entrée des jeunes dans la vie active. Au-delà de la formation des enseignants et de leur mode de recrutement à remettre en question au regard de cet objectif de poursuite d'études, le chef d'établissement a également un rôle important à jouer dans le processus de réduction des inégalités de réussite entre les filles et les garçons. À ce titre, le ministère de l'éducation nationale fait de l'égalité filles-garçons une nouvelle étape dans la mise en œuvre du lycée du XXIème siècle<sup>19</sup>. Cinq leviers d'action sont proposés aux chefs d'établissement pour concrétiser cette politique d'égalité filles-garçons : « un pilotage volontariste des politiques d'égalité filles-garçons en cohérence avec la politique interministérielle d'égalité hommes-femmes du niveau national au niveau de l'établissement ; une communication claire en direction des jeunes visant la mixité des parcours, des formations et des métiers ; une orientation pro-active du lycée à l'enseignement supérieur avec des mesures incitatives pragmatiques ; une pédagogie inclusive pour les filles et les garçons dans les programmes et dans la classe ; une formation initiale et continue des enseignants et des cadres afin de mieux prendre conscience de l'impact des gestes professionnels sur les stéréotypes de genre et les parcours de formation des élèves ». Concrètement, et dans le cadre du lycée des métiers de la mode, l'enjeu, pour le chef d'établissement, est d'inscrire l'égalité filles-garçons comme un des objectifs de l'établissement, d'élaborer une progression des apprentissages et des parcours de formation suivant une logique de mobilité ascendante (du CAP au BMA ; du BAC PRO au BTS ; du CAP au BAC PRO et/ou au BMA...), d'établir un projet d'établissement sous forme de document écrit à présenter aux familles et à soumettre pour approbation des membres du conseil d'administration, valoriser la fluidité des parcours et des aménagements temporels en tenant compte du niveau des élèves, de leur progression et de leur situation singulière (proposer un CAP en 3 ans pour les élèves à besoins éducatifs particuliers), se fixer comme objectif

---

<sup>19</sup> Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. (2021). *Faire de l'égalité filles-garçons une nouvelle étape dans la mise en œuvre du lycée du XXIème siècle*.

de permettre l'accès à l'enseignement supérieur ou postbac (de niveau BAC +1) pour tous les élèves scolarisés dans son établissement et travailler, en concertation avec les inspecteurs, pour mettre en place un plan de formation à la pédagogie inclusive et à la différenciation pédagogique, soit un ensemble d'éléments indispensables à la promotion d'une politique d'établissement, inscrite dans le processus de démocratisation de l'enseignement, destinée à toutes et à tous, indépendamment du genre et/ou des singularités, visant à réduire les inégalités socio-scolaires.

## **Bibliographie**

Bernard, P-Y. Troger, V. (2012). La réforme du baccalauréat professionnel en trois ans ou l'appropriation d'une politique éducative par les familles populaires ? *Éducation et Sociétés*.

Boutchich, K. (2016). Les professeurs de lycée professionnel entre savoirs et compétences. Colloque Doctoral International de l'éducation et de la formation. *CREN*. <https://hal.science/hal-04355919v1/document>

Boutchich, K. (2024). L'identité des professeurs de lycée professionnel en France dans l'espace éducatif européen. <https://hal.science/hal-04531540/document>

CEREQ. (2017). Diplôme ou insertion professionnelle des jeunes.

CEREQ. (2023). Inégalités de genre en début de vie active, un bilan encourageant.

CEREQ. (2023). Itinéraire de jeunes en bac professionnel. Décrochage, bac+1 et études supérieures.

DARES (2015). Femmes et hommes sur le marché du travail.

Divert, N. (2010). De la couturière au grand couturier. Du lycée professionnel aux écoles de stylisme. *Thèse de doctorat*.

Dubet, F., Vallaud-Belkacem, N. (2024). *Le ghetto scolaire. Pour en finir avec le séparatisme*. Seuil.

Épiphanie, D., Couppié, T. (2016). « Les hommes dans les métiers de femmes. L'insertion à l'issue de formations très féminisées. Les inégalités hommes-femmes perdurent ». *CEREQ*.

Isambert-Jamati, V., Guilbert, M. (1958). Une étude de biographies professionnelles. Formation et carrière professionnelle de 1000 jeunes femmes de la région parisienne. *Population*.

Jellab, A. (2024). La mixité sociale dans les établissements scolaires : une question socialement vive pour l'école et la société à venir. *Éducation et sociétés*.

Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports (2024). « Ne laisser aucun élève au bord du chemin ». *Circulaire de rentrée 2024*.

Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. (2021). *Faire de l'égalité filles-garçons une nouvelle étape dans la mise en œuvre du lycée du XXIème siècle*.

Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports (2024). « Des moyens renforcés au service de la réussite des élèves ». *Rentrée scolaire 2025*.

Noiriel, G. (1986). Les ouvriers dans la société française XIXe-XXe siècle. Paris. Éditions du Seuil.

Prost, A. (1986). L'enseignement est-il démocratisé ? Paris. PUF.

Verdier, É. (2016). L'enseignement professionnel à la française à la croisée des chemins. *ENS Éditions*.